

**ATTENTION ! Suite aux nouvelles obligations réglementaires (arrêté du 25 juillet 2022), il est demandé à chaque exposant, en plus de l'attestation de bon montage, de missionner un bureau de contrôle (ICE, SOCOTEC, QUALICONSULT, ...) pour la vérification de la structure suspendue.**

**Attestation de bon montage à transmettre au Bureau de Contrôle retenu**

**ANNEXE V - Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables**

**ATTESTATION DE BON MONTAGE (Article 38) :** une attestation par ensemble démontable identique.

**ÉVÉNEMENT :** IFTM – Paris Expo Porte de Versailles, Pavillon 1 – Du 23 au 25 septembre 2025

**ENTREPRISE EN CHARGE DE L'INSTALLATION**

Nom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Nom et prénom du responsable du montage :

Téléphone :

Fonction dans l'entreprise :

**CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEMBLE DÉMONTABLE**

Fabriqué par .:

Descriptif sommaire :

Documents et plans utilisés pour l'installation : références, dates, indices, etc. :

LIAISON AU SOL (1) :

- ancrage ;
- haubanage ;
- lestage ;
- autoporté.

**VITESSE DE VENT RETENUE (km/h)**

Sans objet : en intérieur

**SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUSPENDUS (1) :**

- réalisée conformément aux dispositions de l'article 26 ;
- sans objet ;
- autre à préciser :

Je, soussigné(e), (Nom, prénom et fonction) :

certifie avoir monté le/les (1) ensemble(s) démontable(s) conformément :

- aux pièces graphiques ;
- à la notice technique et aux plans du fabricant (1) ;
- à la conclusion de la note de calcul (1) ;
- à l'avis sur modèle type ou sur dossier technique (1) ;
- à l'arrêté fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables.

Fait à :

Le :

En deux exemplaires originaux

Signature :

(1) rayer la/les mention(s) inutile(s)